



Séance du 13 mai 2025 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 9
Absents : 1
dont représentés : 0
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Membre excusé : L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Date de la convocation

06/05/2025

Date de publication

20/05/2025

Décision du bureau n°2025-005

Objet : Demande de subvention - Club vosgien

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-7,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de subvention pluriannuelle du Club vosgien des sentiers introduite en fin d'année 2024,
- les réflexions et échanges intervenus entre l'association et Messieurs les Vice-présidents en charge de la vie associative, du tourisme et de la communication,

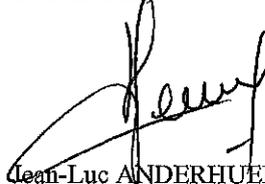
Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SURSOIT à statuer sur cette demande de subvention, tant que l'association n'aura pas formulé son retour sur les remarques émises sur le projet de convention attributive.

Étueffont, le 14 mai 2025

Le Président


Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,


Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE